Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 31 (1943)

Heft: 643

Artikel: La Société d'utilité publique des femmes suisses à Zurich

Autor: E.Th.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-264914

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

2 1456
Bibliothèque publique et universitaire - Genève
19 JUIL. 1943

J. A.

10 JUILLET 1943 — GENEVE

TRENTE ET UNIEME ANNÉE — No 643

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mlle Emilie GOURD, 17, rue Töpffer
ADMINISTRATION
Mlle Renée BERGUER, 7, route de Chêne
Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an Fr. 6.—
» 6 mois » 3.50
ÉTRANGER . » 8.—
Le numéro . . . » 0.25
Les abonnements partent de n'importe quelle date

ANNONCES
11 cent. le mm.
Largeur de la colonne : 70 mm.
Réductions p. annonces répétées

La vie n'est ni un jour de fête ni un jour de deuil. C'est un jour de travail.

VINET.

Une importante circulaire du gouvernement bernois

N. D. L. R. — Nos lecteurs connaissent par de précédents articles l'appui apporté par le Conseil d'Etat bernois à la cause féministe. La circulaire officielle, écussonnée par l'ours héraldique, que nous publions ci-après en est une preuve frappante, puisque, en l'adressant aux préfets à l'intention des conseils municipaux, le gouvernement attire l'attention des communes sur les droits déjà reconnus aux femmes, en recommandant qu'usage plus fréquent en soit fait! Voici *in extenso* le texte de ce document, le premier de son genre en Suisse, croyons-nous !

Conformément à l'art.27, paragr. 1, de la loi sur l'organisation communale, les citoyennes suisses ayant l'exercice des droits civils et la capacité civique, et domiciliées dans la commune, sont éligibles aux Commissions d'école, d'assistance et de salubrité ainsi qu'à celles de patronage de l'enfance et de la jeunesse.

Lors de la discussion des motions de MM. Flückiger et Lehner visant l'égalité des droits politiques de la femme par rapport à l'homme dans toutes les affaires communales, il a été relevé au Grand Conseil qu'un petit nombre de communes seulement, et dans une mesure bien trop faible, ont fait usage de la possibilité d'élire des femmes dans leurs Commissions. Pourtant la femme, de par ses aptitudes et sa situation dans la famille, est à même de rendre de très précieux services en prêtant son concours dans les affaires touchant l'école, l'assistance et la salubrité publique. Ainsi, la nomination des femmes dans des Commissions de ce genre ne peut qu'être profitable à l'administration communale. Réserver une place convenable aux femmes lors de la constitution de ces Commissions sera faire d'autant mieux preuve de justice et d'équité que l'Etat met largement à contribution les services de la femme dans presque tous les domaines, y compris la défense nationale et l'économie de guerre.

C'est pour ces motifs que nous rappelons aux Conseils municipaux la disposition légale précitée, en leur recommandant de veiller à ce qu'une plus forte représentation soit accordée aux femmes. Nous profitons de l'occasion pour rendre les autorités communales attentives au fait que les femmes ayant l'exercice des droits civils et la capacité civique sont aussi éligibles comme fonctionnaires municipaux. On peut donc leur confier, par exemple, la gestion du secrétariat communal, de la caisse communale, de l'office des tutelles ou d'offices relevant de l'économie de guerre, et cela soit à titre définitif, soit à titre de remplacement pendant l'absence du titulaire ordinaire (mobilisation, vacances, maladie, etc.).

Au nom du Conseil Exécutif:

Dr. GAFNER, président.

L'aide aux réfugiés

Forcés par leurs convictions religieuses ou politiques à quitter leur patrie, des milliers de malheureux qu'un sort injuste et immérité chasse de leurs foyers, prive de tous leurs droits, parfois de tous leurs biens et sépare cruellement de leur familles, sont venus chercher asile sur notre sol. Confiants dans les traditions séculaires de générosité de la Suisse, ces pauvres gens n'ont pas douté un seul instant que notre pays pourrait leur refuser accueil, sans distinction d'origine, de classe, de confession, d'âge et de sexe. Bien que notre cœur compatisse à tous ces malheurs, nous, qui avons l'inappréciable bonheur de vivre dans un pays pacifique et ordonné, nous n'avons jamais éprouvé dans notre chair ce que c'est que d'être poursuivi et traqué comme un misérable gibier, tremblant au moindre bruit suspect, condamné peut-être à mourir de faim et de soif ou faute de soins en cas de maladie. Tous ces faits qui révoltent notre conscience, qui nous font frémir d'indignation douloureuse et impuissante, nous forcent à venir en aide, autant que nous le pouvons à tous ces malheureux, nos frères devant Dieu.

Le 1er octobre 1942, 11.800 réfugiés et émigrés se trouvaient en Suisse et leur nombre n'a fait qu'augmenter depuis lors. Tous les jours, les journaux nous parlent de quelque nouveau drame qui s'est déroulé à l'une de nos frontières; en plein XXme siècle, siècle de culture! il se passe de ces tragédies navrantes en même temps que révoltantes dont l'humanité entière devrait rougir.

Que fait-on de tous ces malheureux ? telle est la question angoissante qui se pose au premier abord. Il est inadmissible que nos autorités assument à elles seules la charge écrasante de l'entretien de tous ces étrangers, et c'est alors que l'initiative privée n'a pas failli à son devoir d'entr'aide et d'humanité. Immédiatement et spontanément, des femmes et des hommes se sont mis bénévolement au service de ces milliers de déshérités en cherchant à soulager leurs misères.

Il n'est point étonnant que les dons qui ont afflué en grand nombre se soient très rapidement épuisés quand il fallut loger, nourrir, vêtir, soigner ou rééduquer tant de monde. C'est alors que le Comité de l'Office central d'Aide aux réfugiés décida, avec l'assentiment de la Confédération et l'appui de ses Sociétés affiliées, à faire appel à la générosité de tout le pays en organisant une vaste collecte. Lancée pendant l'automne 1942, cette collecte, soutenue par une propagande bien dirigée, et au service de laquelle s'étaient mises tant de personnalités influentes avec un désintéressement qui mérite tous les éloges, a rapporté comme l'expose le rapport final que nous avons sous les yeux la belle somme de 1.315.000 francs.[1]

Que les résultats financiers n'aient pas été partout les mêmes se conçoit facilement, car il est évident que la population des cantons abritant des réfugiés éprouve plus de zèle à soulager cette misère, pour ainsi dire tangible, que ceux qui ne la connaissent que par ouï-dire. Le rapport relève également une participation beaucoup plus forte en Suisse allemande qu'en Suisse française, et ne manque pas d'attribuer en grande partie cette lacune à l'influence d'une certaine presse, en général opposée à l'aide aux réfugiés et dont les tendances antisémites sont suffisamment connues. Il est aussi significatif que les cantons agricoles (Vaud, Fribourg, Valais) aient beaucoup moins donné que les centres commerciaux et industriels ; parfois, aussi, la coïncidence avec d'autres collectes n'a pas manqué d'exercer ses répercussions sur le public, déjà si souvent sollicité pour des œuvres charitables. Cependant, en y joignant toutes les collectes faites d'autre part par toutes les organisations d'aide aux réfugiés, on arrive au total de 3 millions de fr. en chiffre rond donnés par le peuple suisse pour aider ses semblables. Ces sommes se répartissent comme suit : 72 % en dons de particuliers, 12 % en dons publics, 12 % en dons de l'industrie, et 4 % en dons de sociétés, ménages collectifs.

Avons-nous fait assez en donnant cette obole ? Ce serait une grave erreur de le croire, et quoique nos compatriotes doivent en premier lieu recevoir notre aide, il ne faut jamais perdre de vue la chose épouvantable et terrible que cela doit être de vivre à la merci du bon ou du mauvais vouloir d'étrangers, horreur d'une situation que beaucoup d'entre nous n'ont pas encore comprise. Ceux qui n'ont jamais été forcés de tendre la main pour solliciter le secours de leurs semblables ne peuvent s'imaginer l'humiliation qu'éprouve celui qui est condamné à faire ce geste. Nous ne savons jamais, et cela est fort heureux, ce que nous réserve l'avenir ; mais si jusqu'à présent nous avons été épargnés par un sort clément, y avons-nous quelque mérite personnel et une assurance quelconque qu'il en sera toujours de même ? L'instabilité de la vie et des événements peut nous ménager de grandes surprises; puissent-elles ne pas égaler en horreur celles dont sont atteints les réfugiés. Les belles paroles ne suffisent pas, il faut des actes et une compréhension parfaite de la situation.

Le rapport que nous mentionnons est accompagné de nombreuses illustrations, clichés, photos, extrêmement parlants, etc.; une petite carte des cantons nous donne la participation exacte en centimes par tête d'habitant; Zurich, Schaffhouse, Thurgovie, Bâle-Ville, Glaris, Grisons viennent en tête avec 40-70 ct.; Genève, Berne, Bâle-Campagne, Soleure, Lucerne, Zoug, St-Gall, Appenzell, et les cantons primitifs suivent avec 20-40 ct.; nous sommes presque honteuse de dire que les cantons de Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Tessin et Valais s'inscrivent avec seulement 8-20 ct. par personne... Ceci vraiment ne devrait pas, ne doit pas être, et nos Confédérés ont toujours encore l'occasion d'entr'ouvrir leur cœur et leur bourse. Si chacun de nous se prive un jour seulement de sa ration quotidienne de pain, et quel léger sacrifice! il peut ainsi soulager un nombre incalculable de misères. Il faut que la Suisse reste la terre bénie créée pour abriter et secourir les souffrances morales et physiques des malheureux et des déshérités et que ses habitants favorisés maientiennent bien haut et visible à tous le drapeau de la charité et de l'humanité.

Marguerite SIEGFRIED.

[1] Rapport final (en allemand seulement) de l'Office central suisse pour les réfugiés, Zurich.

Les femmes astronomes

On se plaît à relever, parmi la jeunesse féminine, un goût marqué pour les mathématiques et pour l'astronomie. Cette prédilection n'est pas nouvelle: preuve en soit la belle activité de Mme Camille Flammarion, à l'Observatoire de Juvisy, preuve en soit le travail que depuis 32 ans accomplit à l'Observatoire de Paris Mme Amédée Chandon, astronome auxiliaire. Il se pourrait même que Mme Chandon devienne astronome en titre, car l'Académie des Sciences, qui fait la nomination, a accordé vingt voix à Mme Chandon et aussi vingt voix à M. Couderc.

La presse française, en soulignant cet événement scientifique et féministe, rappelle avec quelque humiliation qu'il y a trente-deux ans, l'Académie des Sciences refusait de recevoir dans son sein Mme Curie, qui depuis... S. F.

De quelques récentes communications aux femmes de l'Office fédéral de guerre pour l'Alimentation

La dernière circulaire adressée par le Service d'information du Groupe d'économie ménagère au Comité consultatif des femmes suisses contient plusieurs renseignements et nouvelles d'intérêt. D'abord l'explication de l'augmentation, au lieu de la diminution attendue, de la ration de viande cet été, augmentation due essentiellement aux conditions atmosphériques du printemps 1943 qui ont fait croître l'herbe en abondance et plus tôt que d'habitude; puis la recommandation motivée de consommer maintenant en fait de viande moins de veau et plus de bœuf, ceci pour équilibrer la vente avec l'abatage, à présent moindre, de veaux, alors que la nécessité de consacrer davantage de lait à la consommation humaine avait, le printemps dernier, obligé l'Office à diminuer passablement le nombre des veaux. N'est-il pas intéressant de pouvoir de la sorte rattacher à la situation économique générale l'application de dispositions qu'il est bien nécessaire de faire connaître à toutes celles qui aiment à savoir le « pourquoi » des choses ?

Cette circulaire contient encore des renseignements sur notre approvisionnement en fromage; elle parle naturellement beaucoup et vu la saison confitures, conserves, bocaux à stériliser, etc., donne des détails toujours utiles sur la valeur alimentaire du soya comparée à celle des œufs et de la viande, sur les meilleures méthodes d'économiser le savon, et sur l'achat des coupons « confiserie ». Et une feuille volante intitulée « Boissons fraîches pour l'été » nous met l'eau à la bouche (c'est le cas de le dire!) pour peu que le beau temps continue. Rappelons que toutes nos Commission cantonales féminines d'économie ménagère sont toujours prêtes à procurer les publications touchant ces sujets à toutes celles qui leur en font la demande.

La Société d'Utilité Publique des Femmes suisses à Zurich

Cette journée passée par nos « Gemeinnützigen » à Zurich, le 21 juin, a véritablement été un modèle de réunion annuelle, parfaitement claire, parfaitement simple et se déroulant conformément à un programme bien conçu et bien étudié. Ce fut un progrès aussi que les séances,

Cliché Schw. Lehrerinnen Zeitung.

L'Union suisse des institutrices vient de célébrer l'autre semaine à Berne, le 50me anniversaire de sa fondation. Voici la „ Maison des Institutrices " qui fut sa création, et qui, depuis 33 ans, a offert à combien de femmes fatiguées, retraitées ou âgées un intérieur confortable et un véritable Foyer !

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT
RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11
GENÈVE

qui, d'habitude, exigeaient deux jours de travail, aient été cette fois-ci, et pour tenir compte des difficultés actuelles, concentrées sur une seule journée, en dérogation à la tradition qui veut que les membres de cette Société, n'étant pas talonnées par le temps comme des professionnelles, liquident tranquillement leur programme et jouissent paisiblement de leurs rencontres ! Mais grâce au savoir-faire de la présidente, Mme Mercier (Glaris) et à sa direction stricte, l'on échappa de la sorte aux longues dissertations et aux rapports forcément monotones des Commissions: il est vrai que les présidentes de celles-ci n'ayant pas de rapports à présenter restèrent invisibles, et que trois personnes seulement représentèrent le Comité sur l'estrade merveilleusement fleurie par les soins des Zurichoises!

Tout l'essentiel du travail accompli par les diverses Sections et institutions de la Société se retrouva d'ailleurs dans le rapport présidentiel. On se doute que ce travail, dans une Association qui compte tant de membres, et dont la caisse est constamment alimentée par tant de legs et de donations, aille toujours en s'étendant. L'Ecole d'horticulture de Niederlenz qui dispose de 30 places a atteint son maximum d'élèves: la profession de jardinière est fort recherchée au jour d'aujourd'hui! et toutes celles qui veulent obtenir le certificat d'apprentissage fédéral doivent encore compléter leurs deux années d'études par un an de travail pratique. L'Ecole ménagère de Lenzbourg a organisé simultanément des cours pour futures maîtresses de maison et pour employées de ménage; la distribution de diplômes aux aides de maison restées longtemps dans les mêmes places a atteint le chiffre de 1235, ce qui prouve que, là où il y a de bons maîtres, il y a aussi de bons serviteurs! Des parents adoptifs ont été trouvés pour 54 enfants ; 115 fiancées ont été mises au bénéfice du fonds créé par la Société; la maison de vacances de Walstätt a offert des journées de repos à 147 mères de famille accompagnées de 101 enfants. L'Ecole de gardes-malades de Zurich a ouvert ses portes à 93 nouvelles élèves et a remis, leurs études faites, 65 diplômes à des infirmières; au total 166 de celles-ci sont occupées par l'Ecole même, et 221 à l'extérieur. Un travail approfondi de la sœur directrice Leemann a prouvé la nécessité d'établir enfin un statut pour les gardes-malades de formation privées, auxquelles, comme chacun le sait, l'Etat fait de plus en plus appel.

Quatre conférences figuraient au programme de cette journée, M. Kistler, avocat, directeur de l'Office de protection des mineurs de la ville de Berne, parla en détail des dangers d'ordre moral qui menacent notre jeunesse, indiquant les mesures, tant privées qu'officielles prises et prévues pour y remédier. Et pour celles d'entre nous, femmes, qui n'acceptent pas sans réfléchir la campagne mise à la mode en faveur des grandes familles, il était intéressant d'entendre l'orateur déclarer que, plus nombreuse est la famille, plus inquétants sont les dangers moraux qui la menace. Des hommes, plongés en pleine activité pratique d'ordre social, se rendent donc compte combien sont exagérées certaines affirmations concernant la natalité!

La deuxième conférence, due au professeur Schmid de Zurich qui traita de ce sujet: *La femme et la patrie*, n'a pas laissé de faire naître des impressions mélangées chez quelques-unes des auditrices! non pas de par la répétition de phrases patriotiques bien connues, mais par l'attitude prises contre les organisations féminines — et ceci justement en pleine Assemblée d'une des plus grandes et des mieux organisées de nos Associations féminines suisses ! L'orateur a montré trop de crainte du « nivellement », de la « mise sur un pied d'égalité de l'homme et de la femme », a été trop négatif pour les dangers du sport qui « abaisse la moralité de la jeunesse féminine...» ; et lorsqu'il en vint à parler des « tâches éternelles de la femme » qui sont plus importantes que celles qu'elle accomplit actuellement envers la collectivité, quand il insista sur le fait que le rôle de la femme est « d'être » et celui de l'homme « de créer »... bien des femmes occupées dans diverses professions se sont posé plus d'un point d'interrogation !... Il va de soi en revanche que nous ne pouvons qu'être d'accord avec ce qui fut dit sur le rôle spirituel de la femme en temps de guerre et sur l'importance du « cœur de la femme » qui doit l'emporter partout...

En contraste avec cet exposé, les deux conférences féminines, celle de Mlle Daschinger sur l'extension des cultures, et celle de Mlle Mutzenberger, secrétaire de l'Association suisse pour le service domestique, sur le manque d'employées de maison, parurent bien plus près de la réalité. Mlle Mutzenberger étudia très clairement les causes de ce phénomène actuel, en engageant les femmes à changer leurs habitudes devant les temps nouveaux et ce qu'ils exigent, leur montrant leur devoir de mettre quelques semaines durant leur personnel de maison au service de l'aide à l'agriculture et de se contenter pendant ce temps du concours de femmes de ménage. Mais le manque de personnel domestique se fera encore sentir après la guerre: aussi est-il essentiel, et cela surtout dans les classes les plus fortunées, de procéder à une revision des méthodes du travail ménager et d'examiner sous un autre angle les conditions de travail des employées de maison.

Mlle Daschinger, elle, qui dirige, comme nos lectrices le savent, le Service d'aide à la paysanne, déclara qu'en dépit de tous les efforts pour trouver de l'aide volontaire, il est impossible d'éviter un service obligatoire. Actuellement, 30.000 femmes ont été mobilisées de la sorte, complétant l'activité de 63.000 volontaires, dont 20.000 jeunes. L'organisation en groupes dans les régions montagneuses est très nécessaire: en Valais, par exemple, il a été difficile de trouver en ville des aides pour la montagne; mais aussi quelle mission n'accomplissent pas alors ces jeunes femmes, non seulement en venant en aide à des paysannes surchargées, mais en leur donnant ainsi foi en la communauté de notre peuple ! La campagne de raccommodages, dite *Flicksäkli-Aktion* (les paysannes envoient en ville leurs raccommodages) fonctionne sur une base toujours plus large en permettant à de nombreuses femmes qui ne peuvent quitter leur chez elles de contribuer cependant à l'aide nationale.

* * *

...Les femmes qui se consacrent à l'égalité des droits de la femme chez nous n'auraient-elles pas été fondées à se dire, en contemplant la masse imposante d'un millier au moins de participantes qui remplissaient la vaste salle du Palais des Congrès, que toutes ces femmes qui travaillent pour le bien public ne peuvent *pas* ne pas être au fond d'elles-mêmes des féministes convaincues, qui, non seulement réparent ou amélioreront les misères matérielles, mais qui désirent aussi participer à l'élaboration et à l'adoption de lois qui les touchent directement ?

En réalité, et tant que l'Association pour le Suffrage féminin ne sera pas parvenue à compter dans cette armée féminine groupée dans l'une de nos premières et plus anciennes Associations de femmes suisses, des collaboratrices actives et convaincues — tant que durera chez elles cet éloignement de notre cause, il sera presque impossible que des progrès sensibles se marquent chez nous. Au cours de la partie officielle, après de nombreux messages des représentants du canton, de la ville de Zurich, d'Associations de tout ordre, la seule voix de Mme Vischer-Alioth se fit entendre apportant les salutations des suffragistes suisses. Une voix qui se perdait dans le bruit de la foule, et qui a été pourtant la seule parole prononcée au cours de cette journée sur cette nécessité que nous, femmes suisses qui réfléchissons, éprouvons si profondément de la réforme urgente de notre soi-disant démocratie !

(Traduction de l'allemand). E. Th.

Statut de la femme

Une résolution votée par le Comité de Liaison de Londres des Organisations féminines internationales.

Considérant, de par le résultat des députations faites durant les années 1942 et 1943 auprès des représentants des Nations alliées et neutres qui se trouvent à Londres, que l'on ne peut, somme toute, pas parler d'hostilité au principe d'égalité entre les sexes, mais bien plutôt d'ignorance des faits, de manque de compréhension des demandes des femmes et d'inutilisation des forces fémnines, ceci au détriment de la prospérité nationale, l'exclusion des femmes des plans de reconstruction de l'après-guerre étant un exemple typique de cet état d'esprit,

Considérant aussi que l'apathie des femmes contribue largement à maintenir cette ignorance et ce manque de compréhension, et par conséquent oppose une barrière au progrès vers l'égalité, ceci même dans les pays dont la Constitution reconnait l'égalité des sexes,

Le Comité de Liaison des Organisations féminines internationales

Insiste auprès de ses Organisations constituantes, et spécialement auprès de leurs branches et Sections nationales, pour qu'elles redoublent leurs efforts afin de

1. *travailler à la réalisation du statut politique des femmes immédiatement et sans relâche vu sa nécessité vitale,*
2. *réclamer une représentation complète de l'élément féminin, à la fois dans l'administration nationale permanente comme dans les corps constitués nationaux et internationaux chargés d'étudier les plans et l'organisation de la reconstruction du monde de l'après-guerre,*
3. *donner la plus large publicité à la situation actuelle afin de réveiller l'intérêt des femmes pour leurs responsabilités de citoyennes égale à celle des hommes et pour leur inspirer un sentiment plus vif des devoirs que ces responsabilités impliquent,*
4. *travailler à l'abolition de toutes les infériorités et entraves dont souffrent les femmes et qui peuvent exister encore dans nombre de pays,*
5. *lutter pour la reconnaissance du droit pour toutes les femmes, mariées ou célibataires, de travailler dans les mêmes conditions que les hommes.*

Deux femmes en mission pour la Croix-Rouge

Il est bon que l'on sache que le rôle des femmes dans la Croix-Rouge ne se limite pas forcément à rouler des bandes et à coudre des chemises pour blessés, si éminemment utile que cela soit, mais que des responsabilités souvent lourdes et des missions d'un ordre diplomatique leur sont parfois aussi confiées tout comme à leurs collègues masculins. C'est ainsi que deux des membres féminins du Comité International de la Croix-Rouge, Mlles Suzanne Ferrière et Lucie Odier, viennent de rentrer à Genève après un voyage de 55.000 kilomètres, qui a duré cinq mois, dans le Proche-Orient et sur la côte occidentale de l'Afrique.

Au cours de ce voyage, les deux voyageuses ont pu prendre un utile contact tant avec les autorités civiles et militaires qu'avec les Croix-Rouges nationales dans ces régions, et ont ainsi contribué à assurer la liaison méthodique entre le C. I. C. R. et celles de ses délégations qui, en Egypte, en Syrie, en Afrique du Sud, visitent les camps de prisonniers de guerre et d'internés civils, facilitent la correspondance, distribuent des secours, accompagnent des convois d'échanges et de rapatriements, etc. Nous sommes fières et heureuses que des femmes aient ainsi accompli pareille importante mission, et nous ne pouvons que féliciter et remercier le C. I. C. R. de faire ainsi intelligemment appel à la collaboration féminine, au lieu de la confiner éternellement dans des tâches subalternes et purement pratiques. Et nous nous demandons après cela quelle preuve il faudrait encore à ceux qui s'entêtent à nous dénier toute capacité d'organisation et tout sens de responsabilité?...

IN MEMORIAM

Mme Emile Cherbuliez-Kœckert

Les membres du Comité de l'Ouvroir de l'Union des Femmes, qui, lors de la dernière séance du 24 juin, avaient pris congé avant l'été de Mme Cherbuliez n'ont pu être que douloureusement stupéfaits en apprenant son décès subit, survenu

Les femmes et les livres

La seconde Madame Benjamin Constant [1]

« Mes plaisirs durent peu, mes ennuis sont bien longs ». Qui parle ainsi ? C'est Benjamin Constant, et l'histoire de son second mariage nous prouve qu'il est le principal artisan de ses longs ennuis.

Ce qui fait l'attrait de ce roman aux mille péripéties à peine croyables, d'une longueur démesurée, dont les personnages nous causent des agacements insupportables, ce qui en fait l'attrait, c'est que ce roman, c'est de l'histoire. Et les héros de cette histoire, (qui n'ont rien d'héroïque) sont de ceux dont on ne se lasse pas d'entendre parler : Mme de Staël et Benjamin Constant.

Les faits bien connus nous apparaissent ici sous un éclairage nouveau. Jusqu'à ce jour nonus avions envisagé cette histoire du côté de Mme de Staël et de la famille Constant. C'est en quelque sorte la version officielle. Mme Dorette Berthoud nous convie à regarder l'autre côté du tableau, comme dans ces tapisseries anciennes qu'il faut voir à l'envers pour en saisir la trame. Et voilà l'intérêt de ce livre. Nous voyons par les yeux de Charlotte. C'est l'histoire de sa passion au double sens du mot. Ce n'est pas toujours édifiant, mais c'est au moins sur certains points une réhabilitation de la seconde Mme Benjamin Constant.

Disons quelques mots de la première. Minna von Cramm était dame d'honneur de la Duchesse de Brunswick-Lunébourg, de neuf ans plus âgée que Benjamin Constant qui l'épousa le 8 mai 1789. Ce fut un premier désappointement pour la famille de Constant. Rosalie écrit: «Son mari l'adore comme si elle était belle ». Mais il ne l'adora pas longtemps, car nous dit l'auteur « il était dans son caractère de désirer passionément le repos du mariage et de s'en dégoûter aussitôt ». C'est bien là le résumé de toutes ses aventures sentimentales. Benjamin disait lui-même: « Je dois pour le bonheur des autres et pour le mien, vivre seul ». C'est un axiome qu'il s'est bien gardé de mettre en pratique.

Benjamin Constant était donc marié et chambellan du duc de Brunswick lorsqu'il rencontra à la cour en 1792, la Baronne de Marenholtz. C'est lui qui s'épris de Charlotte. Il est faux de dire qu'elle se jeta à sa tête. Elle résista au contraire et c'est lui qui insista. Très vite il parle enlèvement et mariage... Mais il fallait obtenir deux divorces, celui de Benjamin et celui de Charlotte. C'est là que l'histoire devient roman et parfois comédie. Benjamin s'impatiente. « Je puis passer six heures loin de vous, mais pas davantage. Alors il me faut ma Charlotte ». Déjà il l'appelait sa femme.

Charlotte était fraîche et charmante et d'un caractère très doux. Retenons bien ce trait : sa douceur. C'est ce qui attirait Benjamin et cela, on le comprend, par contraste avec une autre. Mais ce qui, chez Benjamin, pouvait plaire à Charlotte, nous le comprenons moins, quand on nous parle de « ce long garçon dégingandé qui avait des dartres et des lunettes vertes, le dos rond et les jambes longues ». Bien vite, elle le jugea tel qu'il était: «Vous n'êtes jamais le lendemain ce qu'on vous croyait la veille ». Quoiqu'il en soit, tous deux travaillent à leur divorce. Mais lorsque Charlotte est libre enfin, Benjamin se défend de vouloir l'épouser. Il fait ses confidences à Mme de Charrière : « Charlotte est libre, mais je suis libre aussi de ne pas l'épouser. Pendant que je me moque d'elle avec vous, je lui écris de temps en temps, par honnêteté, de tendres et pompeux galimatias ».

On voit que le roman ne tient qu'à un fil et il ne sera pas difficile à Mme de Staël de le rompre. En 1796, on fait courir le bruit de son divorce et de son remariage avec Constant. De son côté Benjamin désire toujours se marier pour échapper à cette emprise qu'il caractérise ainsi: « Un lien auquel je tiens par devoir ou, si vous voulez, par faiblesse, mais auquel je sais bien que je tiendrai aussi longtemps qu'un devoir plus réel ne m'en affranchira pas — me rend profondément malheureux ». Dans ces lignes tient tout le drame de Charlotte. Tout le drame aussi de Benjamin et de Mme de Staël. Ainsi, tout en cherchant des consolations ailleurs, Benjamin continue à désirer une femme. Il la voudrait Genevoise et âgée de 16 ans ! On lui présente des héritières et il n'en veut pas. Il se retire dans sa propriété des Herbages « demandant tous les jours dans ses prières la solitude pour lui et un amant pour sa maîtresse ».

La pauvre Charlotte, qui est maintenant libre, mais découragée, perd patience et se remarie. Elle épouse le vicomte Alexandre Du Tertre, de vieille noblesse française qui lui est très attaché. Benjamin est furieux. « Je trouve fort mauvais dit-il, qu'on se marie après m'avoir aimé ». Le malheur est que Charlotte l'aime toujours. Ils se revoient en 1805 et c'est tout à recommencer. On travaillera à un nouveau divorce, car Benjamin veut l'épouser maintenant qu'elle n'est plus libre. Charles de Constant écrivait en parlant de Benjamin: « sa conduite a toujours et comme à plaisir donné le démenti à son esprit. Il quitte une femme à mille amours pour une femme à trois maris ».

Charlotte adore Benjamin qui l'aime aussi à sa façon en la tourmentant continuellement. Ils décident de se marier, mais il y a maintenant deux personnes à ménager: Du Tertre et Mme de Staël, et des deux côtés des questions d'argent à régler. Triste idylle dont nous trouvons l'écho dans les quelques cinq cents lettres et billets de Charlotte que Mme Dorette Berthoud a pris la peine de dépouiller

[1] Dorette Berthoud : *La seconde Madame Benjamin Constant*, d'après ses lettres. 1 vol. in-8 avec 8 illustrations. Broché 6 fr. Payot, éd. Lausanne.